



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 867

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget sur les preoccupations de nombreux petits porteurs de titres de l'emprunt franco-russe emis avant la Revolution de 1917, qui souhaiteraient que leurs demandes d'indemnisation aupres des autorites sovietiques soient a nouveau presentees par le Gouvernement. Il convient en effet de se souvenir que le reglement des dettes russes prevu par l'acte de reconnaissance du 28 octobre 1924 avait ete dument accepte par les commissaires du peuple de l'epoque et s'etait traduit par une offre de reglement le 21 septembre 1927 par l'ambassadeur Rakowski, rappele au Journal officiel (chambre des deputes du 16 mai 1933). De plus, la reprise des negociations avait ete prevue lors de la signature des accords commerciaux denommes « protocole Patenotre - Courevitch » au mois d'aout 1933, ce qui n'a pas ete fait jusqu'a present. Compte tenu du nouveau contexte international symbolise notamment par la conclusion d'un important accord anglo-sovietique en 1986 et plus recemment par le lancement d'un emprunt international en Suisse par le gouvernement de l'URSS, il lui demande si le Gouvernemen entend reprendre les demarches qui s'imposent pour tenter de resoudre ce probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement francais a toujours reserve, depuis sa reconnaissance de l'URSS en 1924, les droits que ses ressortissants tirent des obligations contractees par la Russie ou ses ressortissants avant 1914. Depuis la fin de la Premiere Guerre mondiale, il s'est efforce a maintes reprises d'obtenir des autorites sovietiques l'indemnisation des porteurs francais concernes. Prenant notamment en consideration la conclusion de l'accord sovieto-britannique du 15 juillet 1986, qui a constitue un fait nouveau appreciable, le Gouvernement francais a effectue de nouvelles demarches aupres des autorites sovietiques et continue dans cette voie. En effet, bien que ces demarches n'aient pas encore abouti a un resultat, la question des emprunts russes demeure toujours ouverte dans le cadre des relations entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 867

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2221